



No de résolution
ou annotation

2020-01-024

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. VAUDREUIL-SOULANGES
MUNICIPALITÉ DE POINTE-DES-CASCADES

Séance extraordinaire du 22 janvier 2020

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Pointe-des-Cascades tenue le 22 janvier 2020 à 18 h 45 au centre communautaire Saint-Marseille situé au 52 chemin du Fleuve, Pointe-des-Cascades.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Martin Juneau, Pierre Lalonde, Peter M. Zytynsky, Girard Rodney, Mario Vallée, formant quorum sous la présidence du maire Gilles Santerre.

Le conseiller Olivier Doyle est absent.

Sont également présents Éric Lachapelle, directeur général et secrétaire-trésorier, Me Julie Paradis, adjointe au directeur général et secrétaire-trésorier et responsable du greffe.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire Gilles Santerre procède à la lecture de l'ordre du jour préparé pour la séance extraordinaire du 22 janvier 2020.

Il est proposé par le conseiller Pierre Lalonde,
Appuyé par le conseiller Peter M. Zytynsky
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 22 janvier 2020 tel que rédigé, soit :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. RESSOURCES HUMAINES

3.1 Embauche – Coordinatrice du Service des sports, loisirs, culture et vie communautaire

4. SERVICES URBAINS

4.1 Ratification de l'ordre de changement numéro 3 et autorisation de paiement – Les Entreprises Denexco inc. – Construction d'un réservoir d'eau potable

4.2 Approbation de l'ordre de changement numéro 2 et autorisation de paiement – MPA Groupe conseil inc. - Révision des plans et devis de la structure – Agrandissement du nouvel hôtel de ville de Pointe-des-Cascades

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

6. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



2020-01-025

EMBAUCHE – COORDONNATRICE DU SERVICE DES SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT le départ de l'employé # 70-0047;

CONSIDÉRANT la nécessité d'embaucher une coordonnatrice du Service des Sports, loisirs, culture et vie communautaire;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur général et secrétaire-trésorier;

Il est proposé par le conseiller Mario Vallée,
Appuyé par le conseiller Peter M. Zytynsky
ET RÉSOLU

D'ATTRIBUER le poste de coordonnatrice du Service des Sports, loisirs, culture et vie communautaire à Madame Josianne Roy et ce, à compter du 27 janvier 2020;

DE FIXER le salaire de cette employée à l'échelon 80 % conformément à la *Politique des employés municipaux de la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-01-026

RATIFICATION DE L'ORDRE DE CHANGEMENT NUMÉRO 3 ET AUTORISATION DE PAIEMENT – LES ENTREPRISES DENEXCO INC. – CONSTRUCTION D'UN RÉSERVOIR D'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT la résolution 2019-12-033 octroyant le contrat à Les Entreprises Denexco inc. pour la construction d'un réservoir d'eau potable et modifications à la distribution d'eau;

CONSIDÉRANT la résolution 2019-12-037 accordant l'ordre de changement # 2 pour effectuer également des réparations sur les réservoirs existants;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'examen du réservoir existant, les entrepreneurs ont découverts des infiltrations d'eau à plusieurs endroits entre les murs et le radier;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de colmater ces infiltrations avant d'appliquer la membrane dans les réservoirs existants;

CONSIDÉRANT l'offre de services de Les Entreprises Denexco inc. au montant de 9 659,59 \$ incluant les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme TechnoRem qui sont responsable du projet;

Il est proposé par le conseiller Martin Juneau,
Appuyé par le conseiller Pierre Lalonde
ET RÉSOLU

DE RATIFIER l'ordre de changement numéro 3 de Les Entreprises Denexco inc. pour un montant maximum de 9 659,59 \$, incluant les taxes applicables;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à signer l'ordre de changement numéro 3 ainsi qu'à payer Les Entreprises Denexco inc. un montant maximal de 9 659,59 \$ taxes incluses à même le règlement d'emprunt # 189-2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



2020-01-027

**APPROBATION DE L'ORDRE DE CHANGEMENT NUMÉRO 2 ET
AUTORISATION DE PAIEMENT – MPA GROUPE CONSEIL INC. –
RÉVISION DES PLANS ET DEVIS DE LA STRUCTURE –
AGRANDISSEMENT DU NOUVEL HÔTEL DE VILLE DE POINTE-DES-
CASCADES**

CONSIDÉRANT qu'il a eu une offre de service en structure de déposé par MPA groupe conseil inc. pour l'agrandissement du nouvel hôtel de ville de Pointe-des-Cascades en date du 11 février 2019;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'effectuer une révision des plans et devis de la structure conformément aux plans d'architecture;

CONSIDÉRANT l'offre de service de l'entreprise MPA groupe conseil inc. au montant de 2 874,38 \$ incluant les taxes applicables;

Il est proposé par le conseiller Peter M. Zytynsky,
Appuyé par le conseiller Pierre Lalonde,
ET RÉSOLU

D'APPROUVER l'ordre de changement numéro 2 de l'entreprise MPA groupe conseil inc. pour un montant maximum de 2 874,38 \$, incluant les taxes applicables;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à signer l'ordre de changement numéro 2 ainsi qu'à payer l'entreprise MPA groupe conseil inc. un montant maximal de 2 874,38 \$, taxes incluses, à même le poste budgétaire 23-02-004-300;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Aucune question n'est posée pendant la période de questions.

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

À 18 h 50 l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par le conseiller Peter M. Zytynsky,
Appuyé par le conseiller Mario Vallée
ET RÉSOLU

DE LEVER la présente séance extraordinaire du 22 janvier 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Le directeur général et
secrétaire-trésorier

Le maire



Éric Lachapelle

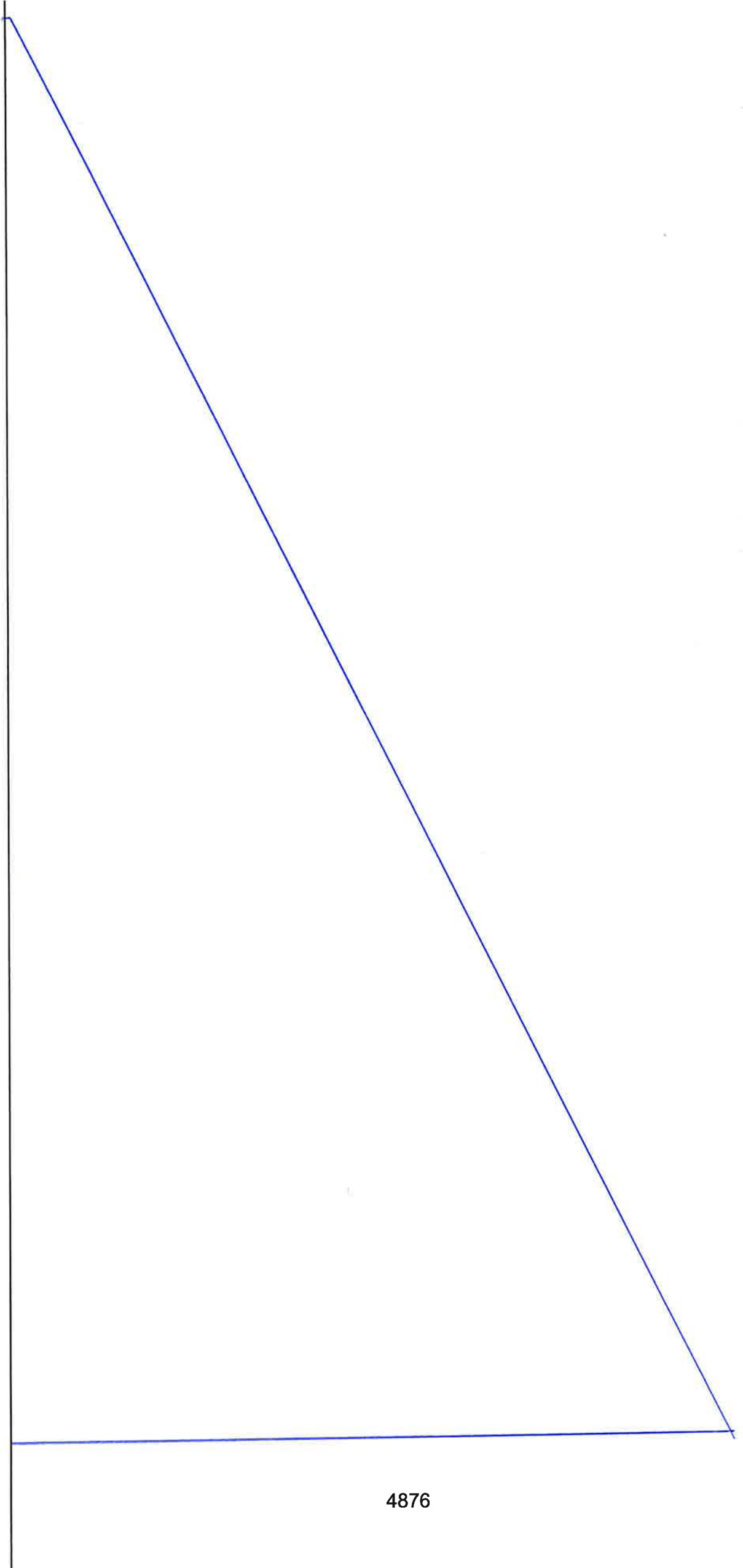


Gilles Santerre

Je, Gilles Santerre, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du *Code municipal*



No de résolution
ou annotation



4876